



PRÉFET DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 21 novembre 2022

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT EN MAYENNE

Du 25 novembre au 2 décembre 2022



Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE), **du 25 novembre au 2 décembre 2022**.

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Cabinet du préfet

Tél. : 02 43 01 50 70/71/72

Mél. : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

46 rue Mazagran
53000 LAVAL CEDEX

1/2

Dans le département de la Mayenne, un site de collecte sera mis en place dans chaque arrondissement (Laval, Château-Gontier et Mayenne) afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer.

- Hôtel de police de Laval - Place Mendès-France - 53000 Laval
- Brigade de gendarmerie de Château-Gontier-sur-Mayenne - 10, avenue Eric Tabarly - 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne
- Brigade de gendarmerie de Mayenne - 12, boulevard de Verdun - 53100 Mayenne

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous au **02 43 01 50 52** pour une collecte à votre domicile.

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous serez invités à contacter la préfecture au **02 43 01 50 31** (tous les jours de 9h à 17h, week-end inclus) pour organiser un enlèvement sécurisé.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet de la préfecture :
<https://www.mayenne.gouv.fr/>